

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **19**

Date de la convocation : **9 septembre 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **19**

Date d'affichage : **18 septembre 2026**

Objet de la délibération :

73. Demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes

Le jeudi 17 septembre 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. Yannick ADNET, Mme Pascale AUBOIS, M. Antoine COLLIGNON, Mme Agnès DIDIER, Mme Elisa HARMAND, Mme Apolline HUOT, Mme Anne HUSSON, Mme Bernadette LEBRET, M. Yves LECRIQUE, M. Claude LEONARD, M. Pierre LEONARD, Mme Laurence MARC, M. Jérôme MATHIEU, M. François MERCIER, M. Jonathan MOUGEOT, M. Bernard PIERRE.

Excusés et représentés par pouvoir : Mme Marie BOUCHET (a donné procuration à Elisa HARMAND) ; Mme Laurence LHUIRE (a donné procuration à François MERCIER) ; M. Michel LEROY (a donné procuration à Pierre LEONARD)

Secrétaire de séance : Mme Elisa HARMAND

L'école primaire de Montmédry a fait une demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour deux manifestations à venir, à savoir son spectacle de Noël le vendredi 18 décembre 2026 puis le spectacle de théâtre prévu le 9 avril 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté par 18 voix favorables et une abstention :

APPROUVE la demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes formulée par l'école primaire de Montmédry pour les 18 décembre 2026 et 9 avril 2027

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,

le 21 septembre 2026 et publication ou notification

le 21 septembre 2026

MONTMEDY, le 21 septembre 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD



Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 21 septembre 2026

LE MAIRE,

Pierre LEONARD

